

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE CADRE D'INTERVENTION EN FAVEUR
DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 5 octobre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L.1611-4, L.4422-1 et suivants,
- VU** la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,
- VU** le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

CONSIDERANT les orientations du PADDUC tel qu'établi en application de l'article L.4424-9 du CGCT, et du Plan montage et dans le respect des celles-ci,

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le cadre d'intervention en faveur du mouvement associatif tel que présenté en annexe.

ARTICLE 2 :

AUTORISE l'individualisation en Conseil exécutif les fonds relatifs au cadre d'intervention en matière d'aménagement des territoires et à prendre toute mesure subséquente (arrêtés, conventions, avenants) dans le cadre des modalités et dispositions définies au règlement.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à signer l'ensemble des actes afférents.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI